

Tarifs 2023-2024

Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20231116-2023-071-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023

Les tarifs proposés pour l'ALP et l'ALSH seront modifiés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Résidents : Au moins un des 2 parents (ou tuteur légal) réside à VILLEVEYRAC
- Non-résidents : Aucun des 2 parents (ou tuteur légal) ne réside à VILLEVEYRAC

ALP MATIN :

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
Tarifs Résidents*	1.50€	1.60€	1.70€
Tarifs Non-Résidents*	1.60€	1.70€	1.80€

Majoration de **1€** pour les enfants qui seraient non-inscrits mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

ALP/ REPAS DE CANTINE :

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
Tarifs Résidents*	4.65€ (3.65€+1.00€ (ALAE))	5.65€ (3.65€+2€ (ALAE))	5.75€ (3.65€+2.1€ (ALAE))
Tarifs Non-résidents*	5.90€ (4.00€+1.90€ (ALAE))	6.00€ (4.00€+2.00€ (ALAE))	6.10€ (4.00€+2.10€ (ALAE))

Repas adultes : 5 €

Repas pour les employés communaux : 4.50 €

Goûters : 1.00 €

Majoration du repas : **10€** pour les enfants qui seraient non-inscrits mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

ALP SOIR ECOLE PUBLIQUE :

Tarifs Résidents*

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
16h30-17h	0.50€	0.60€	0.70€
16h30-17h30	1.10€	1.30€	1.45€
16h30-18h	1.70€	2.00€	2.20€
16h30-18h45	2.65€	3.00€	3.30€

Tarifs Non-Résidents*

16h30-17h	1.00€
16h30-17h30	1.80€
16h30-18h	2.70€
16h30-18h45	4.30€

Majoration de **1€** pour les enfants qui seraient non-inscrits mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

ALP SOIR ECOLE PRIVEE :

Tarifs Résidents*

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
17h-17h30	1.00€ (0.50€+0.50€**)	1.10€ (0.60€+0.50€**)	1.20€ (0.70€+0.50€**)
17h-18h	2.20€ (1.70€+0.50€**)	2.50€ (2.00€+0.50€**)	2.70€ (2.20€+0.50€**)
17h-18h45	3.15€ (2.65€+0.50€**)	3.50€ (3.00€+0.50€**)	3.80€ (3.30€+0.50€**)

Tarifs Non-Résidents*

17h-17h30	1.50€ (1.00€+0.50€**)
17h-18h	3.20€ (2.70€+0.50€**)
17h-18h45	4.80€ (4.30€+0.50€**)

** transport

Majoration de **1€** pour les enfants qui seraient non-inscrits mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons **5€/tranche** de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de **10€/enfant** sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

Ouverture exceptionnelle de l'ALAE **1 €** de l'heure.

ALSH (prix par jour) :

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1er septembre 2023.

Majoration du repas : **10€** pour les enfants qui seraient non-inscrits mais qui pourraient être accueillis si places disponibles uniquement.

Tarifs Résidents :

Tranche Quotient Familial	ALSH Matin sans Repas	ALSH Matin avec Repas	ALSH Après-midi sans Repas (Goûter inclus)	ALSH Après-midi avec Repas (Goûter inclus)	ALSH Journée sans Repas	ALSH Journée avec Repas
<700	4.40€	9.25€	5.40€	10.25€	8.80€	13.35€
701 à 1200	4.95€	9.90€	5.95€	10.90€	9.90€	14.85€
>1200	6.60€	11.65€	7.60€	12.35€	13.20€	18.25€

Tarifs Non-Résidents :

	ALSH Matin sans Repas	ALSH Matin avec Repas	ALSH Après-midi sans Repas (Goûter inclus)	ALSH Après-midi avec Repas (Goûter inclus)	ALSH Journée sans Repas	ALSH Journée avec Repas
	10.00€	15.00€	11.00€	16.00€	20.00€	25.00€

Certaines sorties pourront également faire l'objet d'un surcoût précisé lors de l'inscription.

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par vacances : 50% du prix du supplément sortie.

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par mercredis (entre chaque période de vacances) : 50% du prix du supplément sortie.

Si l'enfant est inscrit uniquement le jour de la sortie : 100% du supplément sortie.

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons **5€/tranche** de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de **10€/enfant** sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

ESPACES JEUNES :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **30 €** (période du 1^{er} septembre au 31 août).

Cotisation CM2 Juillet/Août précédent l'entrée en 6^{ème} : **15.00€**

Au montant de la cotisation ci-dessus, s'ajoutera le tarif des activités.

La grille tarifaire ci-dessous indique le prix à la journée.

Le prix pour une demi-journée correspond à la moitié du prix journée.

Une participation supplémentaire peut être demandée pour certaines activités ou sorties.

Tranche Quotient Familial	<700	701 à 1200	>1200
Résident(s)*	7.60€	10.60€	11.60€
Non-Résidents*	9.90€	13.80€	15.10€